

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 11 février 2025 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier.

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2025-02-28

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Départ à la retraite de l'adjointe administrative
- 3.4 Embauche d'une adjointe administrative
- 3.5 Mandat pour le soutien ponctuel au poste d'adjointe administrative
- 3.6 Embauche de l'agente à la comptabilité
- 3.7 Aide technique pour la taxation et la formation pour les logiciels comptables
- 3.8 Mandat pour des services en ressources humaines
- 3.9 Mandat pour l'impression du Bulletin municipal « Le Reflet »
- 3.10 Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 4.1 Achat de radios portatif pour le Service de Sécurité incendie

**5. TRANSPORT ROUTIER**

- 5.1 Formation concernant la plateforme pour la gestion des actifs

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Ajustement concernant le mandat pour la modification des équipements et conduites - Eau potable

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 PIIA: 161, rue Saint-Patrice
- 7.2 Autorisation pour la délivrance d'un constat d'infraction pour des travaux sans permis au 1650 rang Saint-Édouard

## 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Entretien de la glace extérieure 2024-2025
- 8.3 Autorisation de dépenses pour la Fête d'Hiver
- 8.3 Autorisation de dépenses pour Saint-Liboire en Fête
- 8.4 Nouveaux membres citoyens du comité de la politique de la famille

## 9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11 CORRESPONDANCE

## 12 LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-02-29

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 soit adopté tel que soumis.

## 2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

## 3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2025-02-30

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de janvier et une partie du mois de février 2025 totalisant la somme de 328 133.27\$, en plus des salaires versés au montant de 62 324.56\$ et d'en ratifier le paiement.

<u>Administration</u>		
Premiers répondants de Saint-Liboire	Subvention	8 000,00 \$
Desjardins sécurité financière	Assurances 2025	4 974,73 \$
Desjardins sécurité financière	REER	5 421,68 \$
Receveur général du Canada	Taxes	1 249,88 \$
Receveur général du Canada	Taxes	6 114,37 \$
Ministre du revenu du Québec	Impôts provincial décembre 2024	17 121,23 \$
Hydro-Québec	Bâtiments municipaux	4 914,44 \$
FQM Assurances	Assurances 2025	99 543,16 \$
Alain St-Vincent-Rioux	Déplacement, immatriculation, recharge..	558,45 \$
<u>Bibliothèque</u>		
Julie Girouard	Achat de livres	34,95 \$
<u>Loisirs</u>		
Servi-jeux Produits Bingo	Kit de bingo	9 913,87 \$
Les mascottes à rabais	St-Liboire en fête	400,00 \$
Loisirs St-Liboire	Subvention	24 125,00 \$
Loisirs St-Liboire	Honoraire évaluation salle multi	5 500,00 \$
Denise Heine	Comité des aînées	696,21 \$
Martine Bachand	Fête d'hiver	486,84 \$
Royal pyrotechnie inc	Feu d'artifices St-liboire en Fête	2 615,68 \$
Sophie Godbout	Spectacle St-Liboire en fête	900,00 \$
<u>Service incendie</u>		
Jean-Francois Demers	Divers pompier	444,27

<b>Urbanisme</b>		
<b>Voirie et hygiène du milieu</b>		
Pneus Robert Bernard	Pneus véhicule voirie	698,81 \$
Bell mobilité	Cellulaires	247,35 \$
CDTEC Calibration	Test détecteur de gaz	804,83 \$
Mathieu Grégoire	Vêtements de travail	568,72 \$
GBI Mécanique inc	Modifications à l'usine d'eau potable	132 778,88 \$
Francois Guertert	Formation mayday	19,92 \$

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2025-02-31

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 245 671.91\$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

<b>Administration</b>		
Société canadienne des postes	Courrier Budget	196,20 \$
MRC Maskoutains	Mise à jour du rôle	14 162,29 \$
Le Courrier de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi	1 062,37 \$
FQM services COOP	Logiciel gestion financière 2025 et soutien	11 888,41 \$
Le Clairon	Avis consultation publique et offre d'emploi	1 746,47 \$
Bureau Pro Citation	Fourniture de bureau	69,10 \$
Espace Muni	Yves Winter	78,18 \$
Cain Lamarre	Honoraire dossier généraux	4 922,29 \$
Produits sanitaires Lépine	essuis-tout	179,33 \$
MDEG inc	Entretien ménager janvier 2025	2 804,52 \$
NSL One informatique	Banque annuel	1 034,78 \$
SPA Drummond	contrôle animalier	6 750,18 \$
ICO technologies inc	contrat support annuel	2 644,08 \$
Chemin de fer St-Laurent et Atlantique Qc	Entente passage à niveau janv.fev.mars 2025	2 193,00 \$
Nathalie Noël	Soutien administratif	4 554,00 \$
<b>Bibliothèque</b>		
Réseau Biblio Montérégie	Tarifcation annuel	22 113,46 \$
<b>Loisirs</b>		
Loisirs St-Liboire	Remboursement permis de boisson fête hiver	59,50 \$
Agriska COOP	Réparation d,estrades	690,85 \$
La Rabouillère	location mini-ferme fête d'hiver	344,93 \$
Francois Letarte	Animation fête d'hiver	200,00 \$
Virginie tetreault	Maquillage fête d'hiver	425,00 \$
Agence Lion	Fête d'hiver Carnaval	1 910,03 \$
Productions Math Pinard	Service DJ fête hiver	344,93 \$
Loisirs St-Liboire	Subvention	48 250,00 \$
Marché Sylvain Martel inc	Alcool fête hiver	461,02 \$
Simon Duchesneau	Course à obstacle fête hiver	574,88 \$
<b>Service incendie</b>		
Extincteurs Milton SENC	Cylindres recharge	501,30 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Entraide 11 octobre 2024	2 093,68 \$

Municipalité Saint-Valérien de Milton	Entraide 2 janvier 2025	818,46 \$
Sercost	Logo camion et autocollant parebrise pompier	215,59 \$
Garage Luc Meunier	Huile incendie	902,55 \$
La porte Maskoutaines inc	Réparation porte incendie	1 856,85 \$
CAUCA	Frais annuel	1 249,03 \$
APAM	Cotisation APAM 2025	708,00 \$
Rolec	Antenne	1 208,65 \$
Protection incendie CFS Ltée	Tuyaux incendie et baton circulation	1 039,17 \$
Corporation de l'école Polytechnique	Formation Mayday	310,43 \$
<b><u>Urbanisme</u></b>		
APUR inc	Honoraire décembre 2024	9 847,32 \$
<b><u>Voirie et hygiène du milieu</u></b>		
Kenworth Maska	Garde-boue et Spring brake	175,31 \$
Wurth Canada Limitée	Équipement sécurité et divers	428,68 \$
Rona inc - St-hyacinthe	Réparation estrade et mèches	576,33 \$
Dion Gerard et Fils inc.	Travaux divers	1 244,18 \$
Ultramar énergie	Diesel Garage	4 360,67 \$
RIAM	Collectes, vidanges hors saison, quote-part	30 401,19 \$
Ferme CERPAJO inc.	Déneigement	35 168,42 \$
Groupe Maska	Entretien camion de déneigement	1 153,70 \$
Eurofins environex	Analyses d'eau	1 538,65 \$
GENEQ inc	Pluviometre metrique	233,43 \$
Bell gaz Ltée	Propane	962,56 \$
Bell gaz Ltée	Propane	894,32 \$
Contrôle PM inc	Disque dur et windows 11 pro	2 997,86 \$
L'arsenal	gagoule noire, savon	910,01 \$
Groupe ADE	Hydro-excavtion	2 696,16 \$
Petro Canada	Essence camion voirie	348,66 \$
Transport O-Claire	eau garage municipal	53,76 \$
Robitaille équipement	Lame Mobile	835,87 \$
Groupe FBE	Rapport final	7 181,46 \$
Harnois energie	Pièce torche	56,34 \$
GE intelligent platforms	logiciel historique eau potable	3 043,52 \$

### **3.3 Départ à la retraite de l'adjointe administrative**

Résolution 2025-02-32

Considérant le dépôt d'une lettre de départ à la retraite de Madame Monic Guérin, adjointe administrative;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le départ à la retraite de Madame Monic Guérin, adjointe administrative qui a quitté son poste le 30 janvier 2025. Le conseil municipal qui est très reconnaissant de l'excellent travail qu'a accompli Madame Guérin tout au long de ses quinze années en poste à la Municipalité de Saint-Liboire, la félicite et la remercie de façon particulière.

### **3.4 Embauche d'une adjointe administrative**

Résolution 2025-02-33

Considérant que Madame Monic Guérin, adjointe administrative a quitté son poste le 30 janvier dernier;

Considérant que Madame Sefany Bunel complètera une période d'essai le 28 février prochain au poste d'agente à la comptabilité à la Municipalité;

Considérant que Madame Bunel s'est montrée intéressée par le poste d'adjointe administrative;

Considérant que Madame Bunel a démontré qu'elle avait toutes les aptitudes nécessaires pour occuper ce poste;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'embaucher Madame Stefany Bunel au poste d'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Liboire, à compter du 3 mars 2025 pour une période probatoire se terminant le 13 juillet 2025;
- De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;
- De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à son travail, chèque, dépôt ou autres signatures nécessaires auprès notamment de la Caisse;
- D'autoriser la signature d'une entente de travail avec le directeur général et greffier-trésorier;
- D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine.

### **3.5 Mandat pour le soutien ponctuel au poste d'adjointe administrative**

Résolution 2025-02-34

Considérant qu'une nouvelle personne occupera le poste d'adjointe administrative - Services aux citoyens à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025;

Considérant qu'il est probable que pendant une certaine période cette nouvelle personne puisse avoir besoin d'assistance afin d'effectuer les tâches liées à ce poste pour maintenir la qualité des services administratifs de la meilleure façon possible;

Considérant l'offre de soutien au poste d'adjointe administrative présentée par madame Monic Guérin qui a plus de quinze ans d'expérience à ce poste pour la Municipalité de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de soutien au poste d'adjointe administrative de Madame Monic Guérin, datée du 30 janvier 2025, selon les termes qui y sont précisés, et ce sur appel à compter du 10 février 2025.

### **3.6 Embauche de l'agente à la comptabilité**

Résolution 2025-02-35

Considérant que le poste d'agente à la comptabilité sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant que la Municipalité a reçu quatre (4) candidatures intéressantes;

Considérant que la candidature de Madame Guylaine Bilodeau semble la plus appropriée pour ce poste;

En conséquence, il est proposé par Claude Taillon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'embaucher Madame Guylaine Bilodeau au poste d'agente à la comptabilité de la Municipalité de Saint-Liboire, à compter du 3 mars 2025 pour une période probatoire se terminant le 2 septembre 2025;
- De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;
- De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à son travail, chèque, dépôt ou autres signatures nécessaires auprès notamment de la Caisse;
- D'autoriser la signature d'une entente de travail avec le directeur général et greffier-trésorier;
- D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine.

### **3.7 Aide technique pour la taxation et la formation pour les logiciels comptables**

Résolution 2025-02-036

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à notre firme spécialisée en informatique municipale, CIM, un

montant de 840.00\$, plus taxes pour une banque de 7 heures d'aide technique pour la production de la taxation annuelle 2025 et un montant de 3 360.00\$, plus taxes pour une banque de 28 heures de formation sur leur logiciel comptable.

### **3.8 Mandat pour des services en ressources humaines**

Résolution 2025-02-37

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

Considérant que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de 140 \$ à 220 \$ ;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

En conséquence, Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Liboire mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur avec une dépense maximale de 30 000\$ avant les taxes.

### **3.9 Mandat pour l'impression du Bulletin municipal « Le Reflet »**

Résolution 2025-02-38

Considérant la demande envoyée à plusieurs fournisseurs et les offres reçues à la Municipalité concernant la nouvelle production et distribution du journal municipal Le Reflet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'Imprimerie Sercost pour production du journal municipal Le Reflet au montant de 515.00\$ plus les taxes applicables par parutions au nombre de 32 pages et selon leur devis si le nombre de pages devait être augmenté.

### **3.10 Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)**

Résolution 2025-02-39

Considérant que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 18 au 20 juin 2024 et que le directeur général et greffier-trésorier souhaite y participer;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'inscription du directeur général et greffier-trésorier au congrès annuel de l'ADMQ les 18, 19 et 20 juin 2025;
- D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 585 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits, frais de déplacement et repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

## **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Achat de radios portatives pour le Service de Sécurité incendie**

Résolution 2025-02-40

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Les Télésystèmes du Québec 4 Radios portatives UHF avec batteries et équipement pour 3 106.00\$, avant taxes pour le Service de sécurité incendie.

## **5 TRANSPORT ROUTIER**

### **5.1 Formation concernant la plateforme pour la gestion des actifs**

Résolution 2025-02-41

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Maxxum une formation pour la gestion des actifs au montant de 55.50\$, avant taxes pour les travaux publics.

## **6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Ajustement concernant le mandat pour la modification des équipements et conduites - Eau potable**

Résolution 2025-02-42

Considérant que l'estimation pour les travaux de la modification du caniveau, pour le drain de plancher, pour le sciage de béton, le nettoyage et la remise en état de l'usine d'eau potable était difficile à faire;

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De remplacer la résolution # 2024-12-305 par la présente;
- De mandater GBI Mécanique pour la modification des équipements et conduites de l'usine de traitement d'eau potable tel que présenté dans leur soumission datée du 14 novembre 2024 pour un montant de 132 778.88\$, plus taxes;
- D'autoriser une dépense avant taxes de 113 068.06\$ à constructions Steve Durand pour la modification du caniveau, pour le drain de plancher, pour le sciage de béton, le nettoyage et la remise en état de l'usine d'eau potable.

## **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 PIIA: 161, rue Saint-Patrice**

Résolution 2025-02-43

<b>Considérant que</b>	la demande a été déposée le 2 janvier 2025 par la Propriétaire du lot 1 345 333 situé sur la rue Saint-Patrice;
<b>Considérant que</b>	le projet concerne la démolition d'un bâtiment accessoire à l'intérieur du noyau villageois;
<b>Considérant que</b>	selon l'article 5 du règlement 374-24 sur les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire, les bâtiments accessoires ne sont pas assujettis à ce règlement s'il ne se qualifie pas comme un immeuble patrimonial;
<b>Considérant que</b>	le bâtiment accessoire en question a été construit avant 1940, la demande de démolition est assujettie à la mesure transitoire de la loi 69 et nécessite donc la transmission d'un avis de l'intention de démolir au ministère de la Culture et des Communications;
<b>Considérant que</b>	le projet est conforme au plan d'urbanisme en vigueur;
<b>Considérant que</b>	le deuxième étage du bâtiment n'est pas sécuritaire et qu'il est soutenu par des colonnes de soutien temporaires;
<b>Considérant que</b>	le revêtement extérieur est en très mauvais état;

<b>Considérant que</b>	le toit en taule noire du bâtiment d'origine sera presque identique sur la nouvelle construction;
<b>Considérant que</b>	la couleur des fenêtres et des portes de garage de la nouvelle construction sera identique à celles de la construction d'origine;
<b>Considérant que</b>	le bâtiment principal a une couverture de brique et qu'une brique de couleur semblable sera utilisée comme revêtement dans le bas du bâtiment accessoire proposé;
<b>Considérant que</b>	le matériau du revêtement extérieur du bâtiment d'origine ne semble plus être en état d'être conservé et les matériaux de couverture qui seront utilisés sont semblables à ceux utilisés sur le bâtiment principal;
<b>Considérant que</b>	les dimensions du bâtiment proposé seront sensiblement les mêmes que le bâtiment d'origine, à l'exception de l'aile arrière;
<b>Considérant que</b>	la pente de toit sera du bâtiment proposé sera un peu moins abrupte, mais sera tout de même semblable à celle du bâtiment d'origine;
<b>Considérant que</b>	le pignon double à l'avant du bâtiment proposé n'était pas présent sur le bâtiment d'origine;
<b>Considérant que</b>	les portes de garage seront toujours situées à l'avant du bâtiment, malgré leurs dimensions différentes;
<b>Considérant que</b>	des fenêtres sont planifiées sur le côté droit du bâtiment accessoire, d'une manière semblable au bâtiment d'origine;
<b>Considérant que</b>	le bâtiment d'origine a une fenêtre centrale au-dessus des portes de garage sur la façade avant;
<b>Considérant que</b>	la galerie du bâtiment d'origine est remplacée par une troisième porte de garage;
<b>Considérant que</b>	l'auvent du bâtiment proposé est situé à l'arrière du bâtiment et sur le côté droit arrière, n'affectant pas la forme du bâtiment, lorsque vu de la rue ou de la propriété voisine;
<b>Considérant que</b>	les bâtiments voisins et le bâtiment principal ont des couleurs et une matérialité variée, mais sont majoritairement recouverts de matériaux assez pâles;
<b>Considérant que</b>	l'implantation du bâtiment proposé se fera au même endroit que le bâtiment original et qu'il sera d'une volumétrie semblable;
<b>Considérant qu'</b>	aucun arbre mature ne devrait être abattu pour construire le bâtiment proposé;

**En conséquence,**

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, suivant la recommandation du CCU:

- D'autoriser la demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment accessoire assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23* en respectant les conditions suivantes:

Une fenêtre de formes semblable à celle présente au-dessus des portes de garage du bâtiment d'origine devra être installée sur la nouvelle construction. Celle-ci devrait être installée au-dessus des portes de garage, à une hauteur semblable et au centre de la façade du bâtiment faisant face à la rue. Cet ajout rappellera les caractéristiques du bâtiment d'origine et celle des bâtiments voisins. Notamment celles du bâtiment principal et du bâtiment accessoire du 150 rue Saint-Patrice situés à proximité. Cela permettra de répondre davantage au critère a) de l'objectif 2, le critère c) de l'objectif 3 et le critère c) de l'objectif 6, de l'article 4 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23*.

Cette fenêtre viendra prendre la place du double pignon proposé à l'avant du bâtiment. Ce dernier devra être retiré des plans pour la nouvelle construction puisqu'il ne répond pas au critère a) de l'objectif 2 et aux critères b) et d) de l'objectif 3, de l'article 4 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23*.

## **7.2 Autorisation pour la délivrance d'un constat d'infraction pour des travaux sans permis au 1650 rang Saint-Édouard**

Résolution 2025-02-44

**Considérant que** le propriétaire du 1650, rang Saint-Édouard a effectué des travaux sans avoir obtenu de permis au préalable;

**En conséquence**, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la décision de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de donner un constat d'infraction au propriétaire du 1650, rang Saint-Édouard à la suite du non-respect de l'article 5.1 du règlement 366-23 et de transmettre ce dossier à la Cour municipale en vertu de l'article 3.6 du même règlement en demandant que soit payée l'amende maximale prévue par celui-ci, compte tenu de la gravité de l'infraction.

## **8 LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Entretien de la glace extérieure 2024-2025**

Résolution 2025-02-45

Considérant la demande de budget des Loisirs pour l'entretien de la glace extérieure pour l'hiver 2024-2025 au montant de 2 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre à Loisir St-Liboire Inc. la somme de 2 500 \$ étant la somme prévue au budget 2025.

### **8.2 Autorisation de dépenses pour la Fête d'Hiver**

Résolution 2025-02-46

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser en plus de celle déjà autorisée par la résolution #2024-10-255, une dépense de 7 000 \$ pour les dépenses faites dans le cadre de « La Fête d'Hiver de Saint-Liboire » 2025.

### **8.3 Autorisation de dépenses pour Saint-Liboire en Fête**

Résolution 2025-02-47

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser pour un spectacle de Black Rock Cover Band dans le cadre de « Saint-Liboire en Fête » 2025, un paiement de 1 800\$, avant taxes à Sophie Gobout et 1 800\$, avant taxes à SON-ARTS PRODUCTIONS.

#### **8.4 Nouveaux membres citoyens du comité de la politique de la famille**

Résolution 2025-02-48

Considérant que Denis Chabot a remis sa démission comme membre du comité;

Considérant que la Municipalité est devenue Municipalité Amie des Enfants et que nous avons des projets en lien avec cette certification à réaliser dans les prochaines années;

Considérant que la Municipalité a adopté son plan d'action 2025-2029 de sa politique de la Famille et ce plan demandera plus de travail pour le comité pour sa réalisation;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De nommer Madame Audrey Corbeil et Monsieur Gérald Miron membres du comité de la politique de la famille en tant que citoyens de la Municipalité de Saint-Liboire.

#### **9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Politique de la famille

Monsieur Jean-François Chagnon : Politique de la famille, RIAM, Réunion et Bassins versants sur les éoliennes

Monsieur Claude Vadnais : Réunion de Loisirs St-Liboire Inc.

Monsieur Yves Taillon : CCU, Bassins versants, installation équipement de Bingo, Réunion sur les éoliennes et soirée bénévole

Monsieur Serge Desjardins : CCU

Madame Martine Bachand : Fête d'Hiver

Monsieur le Maire, Yves Winter : Bingo et MRC

#### **10 PÉRIODES DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.
---

#### **11 CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 14 JANVIER 2025 au 11 FÉVRIER 2025 a été transmise à chaque membre du conseil.

#### **12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2025-02-49

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19H45.

---

**Yves Winter,**  
Maire

---

**Alain St-Vincent-Rioux,**  
Directeur général et greffier-trésorier

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 11 mars 2025.***